

**LA DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES SUD-OUEST
RECRUTE 2 AGENTS D'EXPLOITATION DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT
femmes ou hommes
(Routes – Bases Aériennes)**

LOCALISATIONS :

- 1 poste au Centre d'entretien et d'intervention de CHAUM (31)**
- 1 poste au Centre d'entretien et d'intervention de SEMEAC (65)**

Présentation de la DIR Sud-Ouest

La Direction Interdépartementale des Routes Sud-Ouest (DIRSO), certifiée ISO 9001 et 45001, gère, exploite et entretient environ 550 kilomètres de réseau routier national non concédé incluant 2 tunnels routiers, les voies structurantes de l'agglomération de Toulouse, des sections des autoroutes A64 et A68, et un secteur de haute montagne frontalier de l'Espagne et de l'Andorre. Elle conduit aussi des opérations d'ingénierie de modernisation, de sécurisation et de réparation du réseau, et de gestion du trafic. Ce service compte un peu moins de 400 agents répartis sur une vingtaine de sites sur 8 départements.

Présentation du corps des Personnels d'exploitation des travaux publics de l'État

Le corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État comprend le grade d'agent d'exploitation des TPE, d'agent d'exploitation principal des TPE et de chef d'équipe d'exploitation principal des TPE. En outre, un statut d'emploi de chef d'équipe d'exploitation divisionnaire des travaux publics de l'Etat a été créé au 01/01/2024. Ce corps des PETPE est totalement ouvert aux hommes et aux femmes.

Présentation des postes offerts au recrutement

En application du décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État, un poste d'agent d'exploitation des travaux publics de l'État est à pourvoir au centre d'entretien et d'intervention (CEI) de CHAUM (31) et un poste au centre d'entretien et d'intervention (CEI) de SEMEAC (65).

Les agents d'exploitation des TPE sont chargés de l'exécution de tous travaux d'entretien, de réparation et d'exploitation du réseau routier national et assurent la surveillance du domaine public. À cet effet, ils peuvent être commissionnés et assermentés pour la constatation des infractions à la police de la conservation du domaine public et l'établissement des procès-verbaux concernant ces infractions. Ils peuvent être appelés à exécuter, en dehors de l'horaire normal de travail, un service de jour et de nuit, en semaine, les samedis, dimanches et jours fériés.

À titre d'exemple, les agents d'exploitation en CEI sont amenés à assurer les missions suivantes (liste non exhaustive) :

- surveillance du réseau ;
- interventions sur accidents et incidents ;
- viabilité hivernale, salage et déneigement des routes ;
- remontée d'information sur l'état du réseau, les incidents, les accidents, l'état de conduite hivernale ;
- compte-rendu de l'activité hivernale ;
- entretien en régie des chaussées, ouvrages, dépendances et équipements ;
- fauchage des accotements ;
- entretien des espaces verts ;
- nettoyage de la route et de ses abords ;
- nettoyage des aires de repos ;
- entretien de la signalisation routière ;
- protection des chantiers.

Pour le poste au CEI de CHAUM, l'agent(e) recruté(e) aura également des missions en lien avec l'électrotechnique. En collaboration avec le pôle maintenance, il/elle sera en charge des interventions de premier niveau sur les équipements du tunnel de Saint-Béat (consignation, essais périodiques, maintenance préventive, diagnostic de premier niveau, maintenance corrective simple, appui à la maintenance spécialisée).

Présentation du dossier

Les candidats devront présenter un dossier de candidature qui devra comporter impérativement les éléments suivants :

- une lettre de motivation comprenant les coordonnées postales, téléphoniques et mail ;
- un curriculum vitae détaillé incluant le niveau scolaire, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés, l'indication de la possession ou non des différents permis de conduire et CACES (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) ;
- la copie d'une pièce d'identité.

Conditions du recrutement (conditions générales d'accès à un emploi public)

- être de nationalité française ou ressortissant d'un des États membres de l'Union Européenne ;
- jouir de ses droits civiques ;
- avoir un extrait du bulletin n°2 du casier judiciaire sans mention incompatible avec l'exercice des fonctions postulées ;
- être en situation régulière au regard du code du service national ;
- présenter les aptitudes physiques exigées pour l'exercice de la fonction.

Remarque : aucun diplôme n'est requis

Ce dossier devra nous parvenir, **au plus tard le 25 SEPTEMBRE 2026**, par courrier électronique uniquement, en utilisant l'adresse mail suivante :

mobilite-recrutement.dgerh.sg.dirso@developpement-durable.gouv.fr

IMPORTANT - préciser en objet du courrier électronique : « Candidature recrutement sans concours DIR Sud-Ouest 2026 CHAUM et SEMEAC »

Toute candidature parvenant après cette date sera automatiquement rejetée.

Déroulement du recrutement

Ce recrutement sans concours est organisé conformément aux articles 3-2 à 3-5 du décret n°2016-580 du 11 mai 2016.

1ère phase de sélection : Les dossiers de candidature devront parvenir à la DIRSO au plus tard **le 25 SEPTEMBRE 2026**, date limite d'inscription. Après examen des dossiers, la liste des candidats retenus pour la 2e phase de sélection sera arrêtée et affichée au plus tard le 6 octobre 2026 sur le site internet de la DIR Sud-Ouest.
<https://www.dir.sud-ouest.developpement-durable.gouv.fr/>

2ème phase de sélection : les candidats sélectionnés seront convoqués, **par courrier électronique uniquement**, pour la 2ème phase de sélection composée d'un entretien oral d'une durée de 20 minutes qui portera sur les expériences personnelles et professionnelles du candidat, ainsi que sur sa motivation et sa capacité d'adaptation à l'emploi à pourvoir. Des questions sur les valeurs du service public ou sur des notions simples d'instruction civique pourront également être posées.
Les entretiens se dérouleront à CHAUM le 14 OCTOBRE 2026.

Nomination des candidats

À l'issue de la 2e phase de sélection, les candidats seront classés sur une liste établie, par ordre de mérite, par la commission de sélection. Ils accompliront un stage d'une durée d'un an, à l'issue duquel ils seront titularisés, dans la mesure où la période de stage aura donné satisfaction.
Les postes sont à pourvoir au plus tôt.

La rémunération

Le traitement brut mensuel d'un agent d'exploitation des TPE en début de carrière est de 1 801,75 € bruts (IM 366) auquel peuvent s'ajouter les heures supplémentaires effectuées, les indemnités d'astreinte d'exploitation, des indemnités de sujétions horaires, une prime technique et une gratification de service. Primes de l'ordre de 297 € bruts par mois.